

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD**

**SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024**

-----

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	20
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	5
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	15 février 2024
Date d'affichage :	15 février 2024

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (17h46), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, PIRON Valentina (17h49), TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (17h53), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE COQ Laurent, LE FLOCH Éric, LE LUYER Martine, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, GOURHANT Pierrick, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, LE FLOCH Éric à CASANAVE-LAULIVE Maryse, GUILLAUME Hervé à BENECH Pauline, GOURHANT Pierrick à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

**N°2024/11**

**Service public de prévention et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2022**

---

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est transmis au conseil municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**PREND ACTE** de cette communication.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude DAUPHIN

